

plète dans toutes les branches de l'art militaire, tactique, fortification, génie, et une connaissance scientifique générale des sujets se rapportant à la carrière militaire, et pour préparer les officiers à exercer le commandement et à servir dans l'état-major". Outre les matières dont il vient d'être parlé, on enseigne aussi, d'une façon complète, pratique et scientifique le génie civil, l'arpentage, la physique, la chimie, l'anglais et le français. Une stricte discipline combinée avec la culture physique, l'équitation, les exercices militaires et les sports en plein air font partie du programme.

Le collège est situé à un mille de Kingston, sur une belle péninsule, baignée d'un côté par la rivière Cataragui, qui se jette dans le fleuve Saint-Laurent à l'endroit où il entre dans le lac Ontario, et par la baie Navy de l'autre côté. La propriété a environ 66 acres, sur lesquels sont construits les bâtiments du collège, dont un est actuellement en construction. Le collège est placé sous la haute direction des quartiers-généraux de la milice, qui désignent annuellement une commission de visiteurs, composée de citoyens éminents du Canada, tant civils que militaires. Le personnel du collège se compose du commandant et d'un adjudant d'état-major, assistés par les professeurs et instructeurs, civils et militaires, les plus compétents. Après quatre années d'études, l'élève sortant reçoit "un diplôme avec honneur," "un diplôme" ou "un certificat de fin d'études". Les gradués du collège peuvent entrer, à leur choix, soit dans l'armée canadienne, soit dans l'artillerie, ou le génie, ou quelque autre branche du service impérial. Il leur est également réservé un certain nombre d'emplois au ministère des Travaux Publics et au service hydrographique.

Les Universités McGill et de Toronto admettent les gradués du collège en troisième année à leurs Facultés des Sciences; les Facultés de Droit leur offrent aussi certains privilèges.

#### DÉPARTEMENT DU SERVICE NAVAL.

Le Service Naval du Canada a été établi par la Loi du Service Naval de 1910 (9-10 Ed. VII, chap. 53). Originellement, il se composait de huit divisions, savoir: (1) Marine marchande, (2) Pêcheries, (3) Protection des pêcheries, (4) Marées et courants marins, (5) Hydrographie, (6) Radiotélégraphie, (7) Surveillance des eaux boréales et (8) Service des Sauvetages. Une réorganisation, effectuée en 1920, n'a conservé que les six divisions suivantes: (1) Marine marchande, (2) Protection des pêcheries, (3) Hydrographie, (4) Marées et courants marins, (5) Radiotélégraphie et (6) Surveillance des eaux boréales. Les pêcheries et le service des sauvetages furent attribués au ministère de la Marine. Pour l'exercice 1920-21, les crédits votés se sont élevés à \$3,897,840, dont \$2,832,906 étaient dépensés au 31 décembre 1920.

En 1920, le département a mis au rancart les navires démodés qui constituaient sa flotte et les a remplacés par des bâtiments plus modernes, dont le gouvernement impérial fit don au Canada, consistant en un croiseur, deux contre-torpilleurs et deux sous-marins. Ces navires sont particulièrement bien adaptés aux besoins de l'enseigne-